

55/17

Legs de Melle Sionie Van Hamme

Veelhoeven - Bal

Portrait de la mère de l'artiste.

Portrait de la sœur de l'artiste.

Bruxelles, le 10 septembre 1924.

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre lettre du 4 septembre 1924, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. le Notaire Delzaert, 2 avenue Louis Bertrand à Schaerbeek, nous a informé le 11 janvier 1924 du legs fait par Melle Léonie Van Hammé, des portraits de sa grand'mère et de sa mère, peints par le frère de cette dernière, Joseph Verhoeven-Bal.

Ces peintures qui ont été déposées au Musée par l'entremise de Mr le Notaire Delzaert, ont été examinées par la Commission directrice qui a émis un vote défavorable à leur acceptation. Mr le Notaire Delzaert a été avisé de cette décision par notre lettre du 14 février, et les portraits ont été restitués, suivant ses instructions, à la légatrice universelle Mme Francus, rue Ernest Laude, 51.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur DAXHELET,
Directeur Général des Beaux-Arts, des Lettres
et Bibliothèques Publiques,
E./V.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
**Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques**

DIRECTION

^e Section

N^o _____

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 4 septembre 1924.

16, Boulevard de Waterloo

Van Hamme

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, pour
avis, une copie de la lettre ci-jointe de M. le
Ministre de la Justice, relative au legs fait par
Mlle. Van Hamme: au musée royal de peinture de
deux portraits peints par Joseph Verhoeven-Bal.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaî-
tre, le plus tôt possible, si vous estimez qu'il y
a lieu pour le Musée d'accepter ce legs.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général

H. Dachelet

1924. — Mod. 138. — A. Gilles.

à Monsieur le Conservateur en chef
du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique.

Ministère
de la Justice.

Bruxelles, le 7 août 1924.

1ère Direction Générale

3e section.

N. 10093(s)

Monsieur le Ministre,

Par testament reçu le 10 février 1922 par le notaire Delzaert, de résidence à Schaerbeek. Mlle. Van Hamme (L.M.H.) a légué notamment au Musée Royal de peinture de Bruxelles deux portraits peints par Joseph Verhoeven-Bal.

Je vous prie de bien vouloir me faire connaître le plus tôt possible si vous estimez qu'il y a lieu pour l'Etat d'accepter ce legs.

J'aurai soin de soumettre à votre contreseing l'arrêté royal qui statuera au sujet des diverses dispositions testamentaires de la défunte.

Pour le Ministre de la Justice

Le Directeur délégué.

(s).....

à Monsieur le Ministre
des Sciences et des Arts.

Reçu deux tableaux (portraits) legs Van Hammée

Bruxelles 25-2-24

J. L. Francès.

DELZAERT

NOTAIRE

SCHAERBEEK

M. Delzaert

AVENUE LOUIS BERTRAND, 2

TÉLÉPHONE 55034

chèques - postaux - compte 57172

Le 15 février 1924

Monsieur le Conservateur en chef
du Musée Royal des Beaux Arts

En réponse à votre lettre en date d'hier, je m'empresse de vous faire connaître que les portraits légués par Mad^{lle} Van Hamme peuvent être remis à sa légataire universelle Mad^e Francou, rue Ernest Laude 51, qui les avait en sa possession et vous les a délivrés.

Très agréé, Monsieur le Conservateur, l'assurance de mes sentiments distingués.

J. Delzaert

Bruxelles, le 14 février 1924.

Monsieur le Notaire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission directrice, en sa dernière séance, a émis un vote ~~défavorable~~ à l'acceptation des deux portraits légués par Mlle Léonie Van Hammé, portraits de sa grand'mère et de sa mère, peints par Joseph Verhaeren-Ball.

Voulez-vous avoir l'obligeance de me dire où et quand nous pourrions vous restituer ces œuvres ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Notaire, avec tous nos remerciements, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur le Notaire DELZAERT,
avenue Louis Bertrand, 2
SCHAUTBEEK.

Deux Portraits

par Joseph Verhoeven-Ball

Mlle Lionie Van Houtte a légué, par
testament en dat. du 10 février 1922, au Musée
Royal des Beaux-Arts les portraits de sa grand-
mère et de sa mère, peints par le père de cette
dernière Joseph Verhoeven-Ball.

Joseph Verhoeven-Ball, peintre de genre
et de fleurs, et d'origine auxerroise, il naquit
en 1824. Il fut élève de Leyr et de l'Académie
d'Alençon.

Nous pensons que les deux portraits
qui nous sont offerts ne retiendront pas
l'attention de la Commission, ils ne présentent
pour nos collections aucun intérêt.

Attelés Les

P. Lambotte

Recevez-les

M. Verhoeven exprime
son accord verballement. On pourra
arrêter à la séance d'après-midi s'il
est venu voir les tableaux le mardi 24.

DELZAERT

NOTAIRE

SCHAERBEEK

AVENUE LOUIS BERTRAND, 2

TÉLÉPHONE 55034

chèques - postaux - compte 57172

Le 15 Janvier 1924

Monsieur le Conservateur en chef
du Musée Royal de Beaux Arts
EW

En réponse à votre lettre en date d'hier, je m'empresse de vous faire connaître que
les portraits légués par M^{lle} Van Hamme sont en possession de la légataire universelle
de cette dernière Mad^{me} Marie Hance, rue Ernest Laude, n° 51, et peuvent toujours
être retirés par les agents de votre personnel, moyennant paiement d'un jour.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. Delvaux

Bruxelles le 14 janvier 1924.

Monsieur le Notaire,

J'ai reçu votre lettre du 11 janvier couvrant par laquelle vous avez bien voulu m'annoncer que par son testament en date du 10 février 1922, Mlle. Léonie Van Ha mmé a légué au Musée Royal des Beaux-Arts les portraits de sa grand'mère et de sa mère, peints par le frère de cette dernière, Joseph Verhoeven-Bal.

En vous remerciant de cette communication, j'ai l'honneur de vous faire savoir que conformément au règlement les oeuvres doivent préalablement à leur ~~agrément~~ agrégation pour nos collections, être examinées par la Commission directrice du Musée. Voudriez-vous avoir l'obligeance de me dire où et quand des agents de mon personnel pourraient venir prendre ces tableaux, afin qu'ils puissent être soumis à la dite commission, lors de sa prochaine séance?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Notaire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur Delzaert
Notaire
Avenue Louis Bertrand 2. B/V.

DELZAERT

NOTAIRE

SCHAERBEEK

AVENUE LOUIS BERTRAND, 2

TÉLÉPHONE 55034

chèques - postaux - compte 57172

Le 11 janvier 1924

Monsieur le Directeur des Musées de Peinture
Bruxelles

Aux termes de son testament de mon ministère du 10 février 1922. M^{lle}
Léonie Van Wamme, fille du peintre, a légué au Musée royal de peinture de
Bruxelles, franc de tous droits et frais, les portraits de sa grand mère et de sa mère,
peints par le frère de cette dernière Joseph Verhoeven - Bal.

Ces deux toiles se trouvent en possession de la légataire universelle de la
decedée, Mad^e Veuve Hancus.

Après je vous prie, Monsieur le Directeur l'impression de ma considéra-
-tion distinguée

J. Delzaert